



Portail dans chemin privée

Par **cmax17**, le **08/05/2010** à **01:07**

bonsoir

propriétaire d un chemin prive d environs 50 mètres avec ma maison dans le bas du chemin

mon voisin a construit un portail dans mon chemin, alors qu il n a aucun droit de passage. en plus la mairie lui a accorde son permis . quelle sont mes recours attaquer la mairie avec l aide d un avocat ou sans ,ou clôturé mon chemin lui rendant l accès a sa maison avec sa voiture impossible, vu qu il a un portillon donnant sur le chemin public

ce que je sais c est que la mairie veut m exproprie la parcelle de terrain , ou il a installe son portail ainsi il sera tranquille et moi je n aurait plus de recours possible en attente de vos réponse

cordialement

Par **amajuris**, le **08/05/2010** à **14:08**

bonjour,

un permis est toujours délivré par la mairie sous réserve du droit des tiers.

cela signifie que le projet est simplement conforme aux règles d'urbanisme sans aucune vérification autres.

à mon avis si le portail est sur votre propriété faites une courrier recommandé de mise demeure à votre voisin (avec copie à la mairie)d'enlever ce portail implanter sur votre terrain. êtes-vous sur qu'il n'ait aucune servitude de passage en particulier si sa parcelle est enclavée (impossibilité d'accéder en voiture) ?

cordialement

Par **cmax17**, le **09/05/2010** à **00:26**

bonsoir

en fait son portail et coulissant , sur la limite de sa propriété mais le fait est que
une fois que son portail est ouvert ,elle sort de sa propriété et passe sur mon chemin pour
remonter sur la route communal et bien sur s amuse a me bloquer
le passage si je sort au même moment .

cordialement